

figure de la résurrection. Cette réponse s'adresse aussi aux chrétiens incrédules ; car la résurrection du Sauveur est le miracle permanent qui éclatent dans tous les siècles. Jésus-Christ est sorti de son tombeau, puisqu'il est vivant au milieu de nous, et manifeste sa vitalité par des actes visibles et palpables. Il est vivant, puisqu'il est toujours l'objet de tant d'amour et de tant de haine. Il est vivant, puisqu'il exerce des attraites si puissants sur les âmes et les enrôle en si grand nombre à son service. Il est vivant puisqu'il soutient son Eglise inébranlable au milieu des vicissitudes et des ruines du temps. Ce miracle, à lui seul, confirme les enseignements catholiques. Il n'en faut pas d'autres pour justifier la foi et l'espérance des fidèles.

Instruits comme nous le sommes par l'onction de l'Esprit Saint et par les témoignages de l'histoire, marchons à la lumière de la parole de Dieu, et attendons fermement l'accomplissement des promesses de Jésus-Christ.

LE SAINT-SIEGE

et le testament de la marquise de Plessis-Bellière

Le tribunal civil de Montdidier vient de rendre jugement dans le procès intenté par les collatéraux de la marquise de Plessis-Bellière, qui avait institué légataire universel le pape Léon XIII. Les demandeurs prétendaient que le Pape et le cardinal Rampolla, institué héritier à son défaut, étaient des personnes interposées, qu'en réalité les legs étaient adressés à l'Eglise, pouvoir spirituel et incapable de posséder, que d'autre part le Saint-Siège ne représente plus un pouvoir temporel, enfin que représentant ce pouvoir, il ne pourrait, comme puissance étrangère acquérir en France. Le tribunal a débouté les collatéraux de leur demande et déclaré le Saint-Siège capable de recevoir, avec l'autorisation du gouvernement français, le legs universel fait à son profit.

Parmi les considérants de l'arrêt, les suivants sont les plus intéressants parce qu'ils reconnaissent au Pape, malgré la spoliation dont il a été victime, la qualité de souverain temporel.

« Le tribunal, en ce qui touche le legs universel fait au Pape Léon XIII :